



Actualités

Nomination du LCR maladies équinnes

Afssa – Laboratoires de Maisons-Alfort et de Dozulé (France)

Structure nouvellement créée par la Commission européenne, le mandat de Laboratoire communautaire de référence (LCR) « Maladies équinnes » est confié à l'Afssa pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2008 (règlement CE n° 108/2008). Ses activités se déclinèrent autour des affections majeures et émergentes en pathologie équine.

Afin de mener à bien cette mission, les forces et compétences de deux laboratoires de l'Afssa sont réunies au sein de ce nouveau LCR. Le Laboratoire d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses, à Maisons-Alfort et le Laboratoire d'études et de recherches en pathologie équine de Dozulé se partagent les activités de référence: ce dernier a la charge des activités relatives à l'anémie infectieuse des équidés, l'artérite virale équine, les herpès-viroses équinnes, la dourine et la métrite contagieuse équine; le laboratoire de Maisons-Alfort traite de la fièvre du Nil occidental, de la stomatite vésiculeuse et de la morve.

Nomination du LCR rage

Afssa – Laboratoire de Nancy (France)

Le Laboratoire d'études et de recherches sur la rage et la pathologie des animaux sauvages, situé à Nancy, a été désigné le 28 juillet 2008 (règlement CE n° 737/2008) comme Laboratoire communautaire de référence pour la rage, pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2013. Deux mandats de LCR y sont désormais hébergés, le premier ayant été obtenu en mars 2000 en tant que LCR pour la sérologie rage.

Un certain nombre de responsabilités ont été confiées au Laboratoire d'études et de recherches sur la rage et la pathologie des animaux sauvages dans les termes de référence du règlement. Les missions couvrent un domaine large incluant des activités d'appui scientifique et technique, d'évaluation et d'expertise. La plus importante mission est de coordonner les méthodes utilisées dans les 27 États membres pour le diagnostic de la rage par la production, le contrôle, la validation et la distribution de réactifs caractérisés, la caractérisation (typage) des souches de virus rabiques circulant en Europe et la mise à jour d'une base de données de souches, l'organisation de tests interlaboratoires, la validation et l'harmonisation des méthodes utilisées dans la Communauté européenne. Un volet formation est également prévu, pour toute technique liée à la rage. Le LCR est également chargé de fournir une assistance technique à la Commission européenne, de suivre l'évolution de la situation de cette maladie au niveau mondial en matière de surveillance, d'épidémiologie et de prévention et de lui délivrer des avis scientifiques. L'organisation régulière de séminaires rassemblant les Laboratoires nationaux de référence (LNR) des États membres (le premier a eu lieu le 16 décembre 2008 et a rassemblé 23 LNR de 22 États membres) permettra d'entretenir le réseau des laboratoires et de discuter des résultats obtenus et des perspectives.

Nomination du LCR maladies des crustacés

CEFAS – Weymouth Laboratory (Royaume-Uni)

Le « Centre for Environment, Fisheries & Aquaculture Science » (CEFAS), Weymouth Laboratory, Royaume-Uni, est désigné comme le Laboratoire communautaire de référence pour les maladies des crustacés pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2013 (règlement CE n° 737/2008). La référence couvre toutes les maladies des crustacés avec notamment une mission de veille sur les maladies exotiques et endémiques potentiellement émergentes dans l'aquaculture communautaire.

Nomination du LCR tuberculose bovine VISAVET – Universidad Complutense de Madrid (Espagne)

Le Laboratorio de Vigilancia Veterinaria (VISAVET), Facultad de Veterinaria, Universidad Complutense de Madrid (Espagne), est désigné comme le Laboratoire communautaire de référence pour la tuberculose bovine pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2013 (règlement CE n° 737/2008). Outre les missions de référence concernant *Mycobacterium* sp. responsable de la tuberculose animale, le LCR est chargé de la préparation, du contrôle et de la distribution de réactifs de référence aux Laboratoires nationaux de référence en vue de la standardisation des tests et des réactifs utilisés dans les États membres et de la validation des réactifs de référence, y compris les antigènes et les tuberculines, soumis par les Laboratoires nationaux de référence pour la tuberculose bovine.

Nomination des laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux

Le Laboratoire national de référence pour la recherche de résidus de pesticides dans les céréales et aliments est le service commun des laboratoires de Massy. Le Laboratoire national de référence pour la recherche de résidus de pesticides dans les fruits et légumes est le service commun des laboratoires de Montpellier. Le Laboratoire national de référence pour la recherche de pesticides par méthodes monorésidus est actuellement en cours de désignation.

La note de service DGAL/SDPPST/N2009-8046 du 02 février 2009 donne la liste des laboratoires agréés pour la recherche, par méthodes monorésidus (hors chlrodécone) et multirésidus, des résidus de pesticides dans les produits d'origine végétale et pour la recherche par méthodes chromatographiques avec détection en spectrométrie de masse des pesticides, impuretés et formulants des produits phytopharmaceutiques.